



# INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Service des ressources humaines

Administration et bénévolat

Administration communale de Ganshoren

Avenue Charles Quint 140

1083 Ganshoren

09/02/2024

# Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel par le service des ressources humaines et de la caisse communale dans le cadre de l'administration quotidienne de leurs tâches.

## Traitement des données personnelles

Les données traitées sont :

- Nom et prénom ;
- Adresse ;
- Numéro de compte bancaire ;
- Numéro(s) de téléphone ;
- Adresse email.

Ces données sont utilisées pour :

- La gestion administrative du dossier du/de la bénévole ;
- Le calcul et le paiement de l'indemnisation ;
- La gestion des accidents sur le lieu de prestation ;

Ces traitements sont basés sur les motifs légaux suivants :

- Ils sont nécessaires pour l'exécution de la convention passée avec vous (indemnisation et gestion administrative) ;

Une partie de ces données est transmise à différentes autorités publiques, sous-traitants et autres organismes publics :

- SPF Finances ;

Vos données ne sont pas stockées hors de l'union européenne.

De manière générale, les données personnelles sont conservées jusqu'à 110 ans après la date de naissance.

## Quels sont vos droits ?

La loi vous autorise à :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données ;
- Demander une rectification de vos données ;
- Obtenir une copie des données ;
- Demander l'effacement des données, dans la mesure où il n'existe pas une obligation de conserver ces données ;
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement).

Pour exercer ces droits ou pour toute question/remarque concernant le traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données et/ou au Référent de l'administration communale de Ganshoren :

Par e-mail : dpo@ganshoren.brussels

Par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, à l'adresse de la commune

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>